

Procès-verbal des délibérations examinées en
Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ
le 22 juin 2023

L'an Deux Mil vingt-trois le 22 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc ROCHET, Maire.

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Mickaël CLEMENT, Anne-Hélène DESBOIS, Christian FEVRE, Karine GOYENECHÉ, René LANDES, Véronique MAIGRE ROLLAND, Nathalie PERDRIX, Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

Absents excusés : Christelle LAMBERET donne pouvoir à Christian FEVRE, Gilbert CHABOT donne pouvoir à Karine GOYENECHÉ.

Secrétaire de séance : Karine GOYENECHÉ

-Délibération N°1 - Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour des travaux d'aménagement du cœur de village au titre du dispositif-Pacte de territoire 2024-2026-équipements de proximité—auprès du Département de l'Ain.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la place de la mairie.

L'étude de cet aménagement a débuté en 2021 avec l'accompagnement du CAUE.

Le but est d'améliorer le cadre de vie, la qualité paysagère et l'animation du cœur de village.

Le projet consisterait en la création de plusieurs secteurs délimités par des espaces arborés : une aire de stationnement au voisinage de la mairie, des aires de jeux et de détente, des cheminements piétonniers autour d'un axe central reliant la mairie avec la salle des fêtes, l'école et les équipements sportifs.

Le Cabinet Berthet a réalisé une estimation chiffrée du projet afin de solliciter des subventions pour financer ce projet.

Le montant de cet investissement s'élève à 381 700€ (HT).

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions du **Département de l'Ain** au titre du Pacte de territoire 2024-2026 de soutien aux équipements de proximité et de la Région au titre du Bonus Ruralité.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total	381 700€ (HT)
Département de l'Ain	72 255€ HT (19%)
Région	152 680€ (HT) (40 %)
Autofinancement communal	156 765€ (HT) (41 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le projet qui lui est présenté

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès du **Département de l'Ain** au titre du dispositif - Pacte de territoire 2024-2026-équipements de proximité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

-Délibération N°2- Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour des travaux d'aménagement du cœur de village au titre du dispositif-Bonus Ruralité—auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la place de la mairie.

L'étude de cet aménagement a débuté en 2021 avec l'accompagnement du CAUE.

Le but est d'améliorer le cadre de vie, la qualité paysagère et l'animation du cœur de village.

Le projet consisterait en la création de plusieurs secteurs délimités par des espaces arborés : une aire de stationnement au voisinage de la mairie, des aires de jeux et de détente, des cheminements piétonniers autour d'un axe central reliant la mairie avec la salle des fêtes, l'école et les équipements sportifs.

Le Cabinet Berthet a réalisé une estimation chiffrée du projet afin de solliciter des subventions pour financer ce projet.

Le montant de cet investissement s'élève à 381 700€ (HT).

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions **de la Région Auvergne Rhône-Alpes** au titre du dispositif du Bonus Ruralité et du Département de l'Ain au titre du pacte de territoire 2024-2026.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total	381 700€ (HT)
Région	152 680€ (HT) (40 %)
Département de l'Ain	72 255€ HT (19%)
Autofinancement communal	156 765€ (HT) (41 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le projet qui lui est présenté

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès **de la Région Auvergne Rhône-Alpes** au titre du dispositif du Bonus Ruralité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- Délibération N°3- Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour des travaux d'aménagement du cœur de village au titre du dispositif DSIL (Dotation de Soutien pour l'Investissement Local) auprès de l'Etat.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la place de la mairie.

L'étude de cet aménagement a débuté en 2021 avec l'accompagnement du CAUE.

Le but est d'améliorer le cadre de vie, la qualité paysagère et l'animation du cœur de village.

Le projet consisterait en la création de plusieurs secteurs délimités par des espaces arborés : une aire de stationnement au voisinage de la mairie, des aires de jeux et de détente, des cheminements piétonniers autour d'un axe central reliant la mairie avec la salle des fêtes, l'école et les équipements sportifs.

Le Cabinet Berthet a réalisé une estimation chiffrée du projet afin de solliciter des subventions pour financer ce projet.

Le montant de cet investissement s'élève à 381 700€ (HT).

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions **de l'Etat** au titre du DSIL.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total	381 700€ (HT)
Etat (DSIL)	114 510€ (HT) (30%)
Région (Bonus ruralité)	<i>en recherche</i>
Département de l'Ain (Pacte de territoire 2024)	<i>en recherche</i>
Fonds propres	267 190€ (HT) (70 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le projet qui lui est présenté

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès **de l'Etat** au titre du dispositif – DSIL (Dotation de soutien pour l'investissement local).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

-Délibération N°4 : Convention avec l'association l'Espérance de Romanèche :

Monsieur le Maire présente l'objet de cette convention.

Lors des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Romanèche en 2018, les évacuations de l'évier et du lave-vaisselle de la salle ont été raccordées sur une canalisation située sur la parcelle cadastrée B N°1284 appartenant à la commune.

Cette canalisation avait été implantée par l'association « l'Espérance de Romanèche » il y a plusieurs années car l'Espérance avait un droit de passage sur ce terrain.

Par conséquent, la commune s'engage à vérifier le bon fonctionnement de cette évacuation et à effectuer les travaux qui pourraient s'avérer nécessaires en cas de dysfonctionnement.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'association l'Espérance de Romanèche.

-Délibération N°5 : Modification du tableau des emplois :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Mr le Maire indique qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité lié à la saison estivale, il convient de créer un emploi supplémentaire d'adjoint technique à temps non complet de 17 heures hebdomadaires pour réaliser des travaux d'entretien des espaces verts communaux.

Mr le Maire explique qu'il convient donc de mettre en conformité le tableau des emplois de la collectivité avec nouvelles dispositions.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- **accepte** les propositions du Maire,

- **fixe** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, **à compter du 22 juin 2023** de la manière suivante :

1) liste des emplois permanents à temps complet :

- *service technique*

1 ouvrier polyvalent, grade d'adjoint technique

2) liste des emplois permanents à temps non complet

- *service administratif*

1 secrétaire de Mairie de – 2000 habitants pour 28 heures par semaine, grade : Adjoint Administratif Principal 1^{er} classe

- *service technique*

1 ouvrier polyvalent pour 17 heures par semaine, grade : Adjoint Technique

1 agent d'entretien des salles des fêtes pour 4 heures par semaine, grade : adjoint technique

1 agent d'entretien des locaux pour 2 heures par semaine, grade : adjoint technique.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

-Délibération N°6 : Convention pour la facturation du site internet communal :

La commune de Hautecourt-Romanèche a sollicité Grand Bourg Agglomération pour la réalisation de son site internet. Elle a ainsi bénéficié d'une assistance à la réalisation, d'un hébergement du site et de la maintenance. Le conseil communautaire a adopté le 15 mai 2023 un dispositif de facturation aux communes des coûts supportés par GBA sous la forme d'un forfait en fonction de la population.

Ainsi pour la commune, cette participation annuelle s'élève à 340€ (240€ pour l'assistance et 100€ pour l'hébergement).

Cette participation ne couvre pas la totalité des coûts liés à la mise en œuvre de cet accompagnement et GBA en supporte le reste à charge.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la Maire à signer la convention pluriannuelle entérinant cette participation financière.

Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 7 septembre 2023

Le secrétaire de séance,

Karine GOYENECHÉ



Le Maire,

Marc ROCHET

